

Zeitschrift:	SVPW-Jahrbuch = Annuaire ASSP
Herausgeber:	Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft
Band:	34 (1994)
Artikel:	Candidates et élues italiennes lors des trois premières élections européennes
Autor:	Aligisakis, Elisabetta Pagnossin
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-173053

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elisabetta Pagnossin Aligisakis

Candidates et élues italiennes lors des trois premières élections européennes¹

Le but de cette contribution est l'analyse et l'interprétation de la sous-représentation des femmes italiennes au Parlement européen. La dimension comparative des candidates et des élues italiennes nous permet de situer le cas italien dans le contexte communautaire. Mais nous centrons notre réflexion surtout sur l'impact des facteurs suivants: le système électoral, la particularité de l'enjeu européen, les caractéristiques des circonscriptions électorales, le rôle spécifique des divers partis et l'éventuelle influence de l'opinion publique.

Das Ziel dieses Beitrags ist die Analyse und die Interpretation der Untervertretung der italienischen Frauen im Europaparlament. Die vergleichende Dimension der Kandidatinnen und der Gewählten ermöglicht uns, den Fall Italiens im europäischen Umfeld zu situieren. Unsere Überlegung konzentriert sich jedoch hauptsächlich auf den Einfluss folgender Faktoren: das Wahlsystem, die Partikularität der europäischen Frage, die Eigenschaften der Wahlkreise, die spezifische Rolle der verschiedenen Parteien und den möglichen Einfluss der öffentlichen Meinung.

¹ Une version préliminaire de cet article a été présentée lors du Congrès de l'Association Suisse de Science Politique qui s'est tenu à Balsthal les 12 et 13 novembre 1993. Nous tenons à remercier les participant(e)s du groupe de travail «Femmes et politique» pour leurs remarques.

Introduction

Les explications de la sous-représentation politique féminine ont été recherchées généralement par rapport aux trois groupes d'acteurs qui entrent en jeu lors du processus de recrutement / élection, à savoir: les femmes, les responsables de la sélection au sein des partis politiques et les électeurs. Ces acteurs, qui partagent la même culture politique, sont également sujets, dans leurs choix, à une multitude d'éléments contraignants, tels, par exemple, l'enjeu particulier représenté par chaque élection ou le système électoral en vigueur dans le pays.

Nous nous pencherons sur certains aspects de la stratégie des partis politiques lors de l'élaboration des listes électorales, ainsi que sur le choix des électeurs, compte tenu du système électoral en vigueur lors des trois premières élections européennes.

Plus particulièrement, nous nous proposons d'analyser un certain nombre de facteurs liés à la candidature et à l'élection des femmes italiennes au Parlement européen afin de dégager le poids explicatif de certains de ces éléments.

Dans une première section, nous présentons, dans une perspective comparative, l'évolution de la proportion des candidates et des élues italiennes lors de ces trois consultations.

L'Italie a été le seul pays de la Communauté Européenne à associer le système de représentation proportionnelle à cinq circonscriptions électorales. De ce fait, le cas italien permet de tester certaines hypothèses théoriques concernant l'enjeu spécifique de ces scrutins, l'impact du type de système électoral sur la représentation parlementaire féminine, ainsi que les conséquences dues à la taille et aux caractéristiques socio-économiques des diverses circonscriptions.

Pour les responsables de la sélection des candidat(e)s, aux contraintes institutionnelles communes se sont ajoutées des spécificités propres aux nombreuses formations politiques, telles la tendance politique et le degré d'implantation. La discussion sur l'importance de ces divers éléments fait l'objet de la deuxième section de la présente étude.

Enfin, dans la troisième section, nous abordons l'analyse des attitudes de l'opinion publique italienne au sujet de l'égalité politique féminine. En outre, la (faible) possibilité accordée aux électeurs d'exprimer des préférences donne des indications sur le décalage entre leurs choix et ceux de l'élite politique, tels qu'ils ressortent de l'ordre de présentation des candidates sur les listes électorales.

I. Quelques éléments de comparaison: les élues et les candidates

En 1958, lors de la création de la Communauté Européenne et de l'Euratom, aucune femme, sur les 36 représentants italiens, ne siégeait à l'Assemblée nommée.

En revanche, lors du premier élargissement en 1972 et à la veille des premières élections au suffrage universel en 1979, la présence féminine dans la délégation italienne était parmi les plus importantes. En effet, en 1972, des cinq femmes qui siégeaient à l'Assemblée deux étaient italiennes, deux luxembourgeoises et une

allemande. De même, avant les élections de 1979, des onze femmes nommées, quatre étaient britanniques, trois étaient italiennes et les délégations danoise, luxembourgeoise, néerlandaise et allemande comptaient une seule représentante (Vido, 1980: 11).

Par la suite, lors des trois premières élections directes, la proportion de la représentation féminine italienne était respectivement 12%, 10% et 12% alors que la proportion d'élues au Parlement européen atteignait respectivement 17%, 18% et 19%.

Sans doute, face à la délégation danoise où les femmes élues ont été 31% en 1979 et 38% lors des deux dernières élections, l'Italie se situe parmi les délégations les moins féminisées. Et ceci, tout en n'étant pas la dernière! Cette place a été occupée par la Belgique en 1979 (8%) et la Grèce en 1984 (8%) et en 1989 (4%). Par rapport à d'autres pays membres, l'Italie figure donc parmi ceux où le nombre des euro-députées a été, et est, relativement faible.

A titre de comparaison, au niveau national, la présence féminine italienne à la Chambre des Députés² et surtout au Sénat³, à la même époque, était encore moindre. Quant aux niveaux régional, provincial et local, la présence féminine restait tout aussi faible⁴. La sous-représentation féminine au Parlement européen n'est donc pas une exception. Néanmoins, est-elle la conséquence d'une faible proportion de candidatures féminines?

Analysons d'abord la proportion de candidatures féminines totales⁵ lors des trois scrutins européens.

Aussi bien en 1979 qu'en 1984, 18% des candidatures totales pour l'élection des euro-députés étaient des femmes. En 1989, elles ont atteint 20%. Néanmoins, leur proportion variait considérablement selon les divers pays, comme on peut le constater dans le tableau A.

En particulier, en 1979, l'Italie (9%) (avec le Royaume-Uni) a fait figurer sur ses listes moins de 10% de femmes alors qu'en Belgique, au Danemark, en Allemagne et en France la proportion de femmes oscillait entre 20% et 29%.

Lors des deuxièmes élections européennes, en 1984, pour un même pourcentage moyen au niveau communautaire, les candidatures italiennes ne représentaient que 10% des candidatures totales, faisant de l'Italie, l'un des pays où les candidatures

2 La présence féminine à la Chambre des Députés était de 8.4% (1979), 7.3% (1983), 12.8% (1987), 8.2% (1992) (Union Interparlementaire, 1991: 104 et Commission des Communautés européennes, 1992: 53).

3 La représentation féminine au Sénat est en légère progression: 3.1% (1979), 5% (1983), 6.7% (1987), 9.8% (1992) (Union Interparlementaire, 1991: 104 et Commission des Communautés européennes, 1992: 53).

4 En 1990, dans les organes législatifs régionaux, 6.7% de femmes étaient membres et 5% présidentes. La présence féminine dans les organes exécutifs régionaux se situait à 3.5%. Au niveau des provinces, 2.1% des gouverneurs, 15.3% des vice-gouverneurs et 7.1% des conseillers étaient des femmes. De même, au niveau local, la présence féminine restait faible: 3.3%, 7.9% et 9.2% de femmes étaient respectivement maires, maires-adjoints et conseillers (Commission des Communautés Européennes, 1992: 75, 89, 97).

5 C'est-à-dire dans l'ensemble des pays membres communautaires.

	1979	1984	1989
+ 30 %			DK, D(*), B
20%–29 %	B, DK, D, F	B, DK, D, F, L	NL, F(*), L
10%–19 %	IR, NL, L	IR, IT, NL, UK, G	IT, IR, UK, G,
– 10 %	IT, UK		E(*), P

(*) Listes incomplètes (Pagnossin Aligisakis, 1993)

Tableau A: Proportion des candidatures féminines lors des trois élections au Parlement européen

féminines étaient les plus faibles. Néanmoins, aussi pour cette élection aucun des pays communautaires n'a présenté plus de 30 % de candidates.

Aux troisièmes élections européennes, en 1989, les candidatures féminines dans les douze pays membres représentaient 20 % des candidatures totales. En effet, la présence féminine sur les listes des divers pays a augmenté, sauf au Royaume-Uni.

En Italie, elle a atteint, 16 %, marquant ainsi une certaine progression. Parallèlement, au Danemark, en Allemagne et en Belgique la proportion des femmes candidates a même dépassé les 30 %.

Or, à notre avis, il ne suffit pas de recenser la proportion de candidatures féminines; en effet les femmes pourraient figurer sur les listes en guise de femmes «alibis». Par conséquent, il est bien plus important de retenir le succès qu'elles ont obtenu.

Le taux d'élection féminin (en tant que rapport candidates – élues) au niveau communautaire n'a pas sensiblement varié, passant de 11 % en 1979, à 13 % en 1984 et à 12 % en 1989.

Pour les trois élections, le taux d'élection masculin au niveau communautaire a été pratiquement identique à celui enregistré par les femmes candidates⁶. Cependant, des variations importantes de ce taux peuvent être relevées dans les divers pays. Plus particulièrement, si le taux d'élection masculin a été systématiquement supérieur au taux d'élection féminin en Belgique et en Grèce, l'inverse s'est produit au Danemark, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Par conséquent, dans les divers pays de la Communauté Européenne, les candidatures féminines n'ont pas systématiquement enregistré que des échecs: au contraire, le taux d'élection féminin a été très souvent supérieur au taux d'élection masculin.

Il est à noter qu'en Italie, le taux d'élection féminin (12 %) a été supérieur au taux masculin (8 %) en 1979. L'inverse s'est produit en 1989: le taux, pour les femmes, a atteint seulement 6 % et celui pour les hommes 8 %. En revanche, en 1984, les taux ont été identiques (10 %) pour les candidats des deux sexes.

On peut donc conclure qu'en Italie, il y a, d'une part, une faible porportion de candidatures féminines, comparativement à d'autres pays. D'autre part, les candidates italiennes ont progressivement eu moins de chances d'être élues lors de ces trois élections européennes.

6 Il se situe, respectivement, à 12 %, 14 % et 13 %.

1979: B, D, F
1984: B, D, F, IR, UK, G
1989: B, IR, IT, G, E, P

Tableau B 1: Taux d'élection masculin supérieur au taux d'élection féminin

1979: DK, IR, IT, L, NL, UK
1984: DK, L, NL
1989: DK, D, F, L, NL, UK

En 1984, les deux taux sont identiques pour l'Italie. (Pagnossin Aligisakis, 1993).

Tableau B 2: Taux d'élection féminin supérieur au taux d'élection masculin

II. Les stratégies des partis politiques: quelques éléments

II.1 L'impact du système électoral

L'un des premiers auteurs à montrer l'impact du système électoral sur la (sous-) représentation politique féminine a été Duverger (1955). Désormais, plusieurs chercheurs⁷ confirment la tendance suivante: la représentation proportionnelle, plus que le système majoritaire, favorise la présence politique féminine. Or, d'autres éléments peuvent tempérer cette tendance générale, par exemple, l'enjeu du scrutin, le type des circonscriptions (taille et caractéristiques socio-économiques), l'idéologie et la force relative des partis politiques en présence.

Au-delà des relations générales décelables suivant le type de système électoral en vigueur, le débat sur la représentation politique féminine se situe aussi sur l'éventuelle responsabilité des partis politiques et / ou de l'électeurat. Dans ce contexte, il est possible d'évaluer la volonté des partis d'augmenter ou non la présence politique féminine, lorsque la représentation proportionnelle est assortie d'une liste bloquée. Dans ce cas, les électeurs n'ont que la possibilité d'accepter ou de rejeter en bloc la liste électorale proposée.

En revanche, le système préférentiel, le panachage ou le vote transférable laissent aux électeurs la possibilité d'opérer des choix par rapport aux candidats. La responsabilité de la sous-représentation politique féminine lors de l'utilisation de ces types de systèmes électoraux n'incombe plus entièrement aux partis. En effet, le corps électoral peut infléchir, du moins en partie, les décisions prises au sein des partis politiques. C'est le cas du système électoral italien en vigueur lors de ces trois premières élections européennes: la représentation proportionnelle était assortie du système de vote préférentiel.

7 Par exemple, Lakeman (1976); Rule (1986 et 1987); Beckwith (1990).

	% élues	degré de choix
DK	29%	+
NL	20%	+
D	15%	-
L	14%	+
IT	12.8%	+
B	8.5%	+
IR	8.4%	+
P	7.6%	-
F	6.4%	-
E	6.4%	-
UK	6.3%	-
G	4.3%	-

Tableau C: Classification des pays d'après la proportion d'élues présentes dans les Chambres basses ou uniques en 1987.

II.2 Les élections européennes: un enjeu particulier?

Les élections européennes, par exemple, représentent-elles un enjeu particulier par rapport aux élections nationales? Sans doute. Notons d'abord, la proportion plus importante de femmes élues au niveau européen, du moins pour la plupart des pays. Celle-ci est souvent expliquée par le moindre prestige et par le pouvoir limité du Parlement européen. La constatation générale⁸: «où il y a du pouvoir, les femmes n'y sont pas» pourrait trouver ici également une confirmation.

L'analyse du pourcentage de femmes présentes dans les Chambres basses ou uniques en 1987⁹ montre un certain lien avec les systèmes électoraux. Ces derniers sont différenciés ici grossièrement entre ceux qui accordent aux électeurs une certaine marge de liberté dans le choix nominatif des candidats (+) et ceux qui n'en accordent pas (-)¹⁰ (tableau C).

La seule exception manifeste est constituée par l'Allemagne, où les partis politiques se sont efforcés d'accorder plus d'importance à la présence féminine (cf. Kolinsky, 1991) dans le cadre d'un système électoral qui laisse peu de liberté de choix aux électeurs¹¹.

Néanmoins, la différenciation par le système électoral, ne nous permet pas d'expliquer les écarts de pourcentage d'élues, par exemple entre le Danemark et l'Italie qui ont le même système électoral.

8 Cf. par exemple Randall (1982: 77); Nowotny (1981: 17); Laub Coser (1981: 17).

9 Source: Union Interparlementaire, 1991.

10 Cf. Avril et al. (1980: 140) pour un tableau-résumé des divers systèmes électoraux utilisés au niveau national et au niveau européen.

11 Il ne faut pas oublier que le système électoral allemand est mixte, car il allie le mode de scrutin majoritaire uninominal et le mode de scrutin proportionnel. Pour plus de détails concernant ce type de système et les effets sur la représentation politique féminine, cf. par exemple Cotteret et Emeri (1983: 81); Mossuz-Lavau et Sineau (1984: 72–75); Rule (1987: 485).

	% élues	mode de scrutin	degré de choix	nombre de circonscriptions
L	50%	RP + P	+	1
DK	38%	RP + VP	+	1
D	31%	RP + LB	-	1 ou 10 + 1
NL	28%	RP + VP	+	1
F	23%	RP + LB	-	1
B	17%	RP + VP	+	3
E	15%	RP + LB	+	1
UK	15%	MAJ.U.	-	81
P	13%	RP + LB	-	1
IT	12%	RP + VP	+	5
IR	7%	RP + SVT	+	4
G	4%	RP + LB	-	1

RP = représentation proportionnelle

LB = liste bloquée

MAJ.U. = majoritaire uninominal

P = panachage

VP = vote préférentiel

SVT = système de vote transférable

Tableau D: Classification des pays d'après la proportion d'élues aux élections européennes de 1989

Analysons maintenant l'impact de divers systèmes électoraux sur la représentation féminine dans le cadre d'un autre enjeu: les élections européennes de 1989. En utilisant les mêmes critères nous obtenons la classification qui figure dans le tableau D.

La tendance générale est ici moins évidente: l'Italie et l'Irlande constituent des exceptions notables¹².

Notons d'une part que la porportion d'élues aux niveaux national et européen ne varie pas sensiblement dans ces deux pays (ainsi qu'en Grèce).

D'autre part, avec la Belgique, l'Italie et l'Irlande partagent une caractéristique commune: l'existence de plusieurs circonscriptions électORALES de taille différente (outre la liberté de choix laissée à l'électeur, que nous analyserons par la suite).

La taille de la (des) circonscription(s) constitue-t-elle un facteur déterminant dans la relation entre le système électoral et la proportion d'élues?

II.3 Les caractéristiques des circonscriptions électORALES

«Si le scrutin majoritaire est un scrutin d'hommes, la représentation proportionnelle est un scrutin d'idées» (Cotteret et Emeri, 1983: 73) car elle présuppose la présence d'une liste établie par le parti. Comme le système proportionnel se

12 En Allemagne, les partis politiques poursuivent les efforts pour féminiser leurs listes et la représentation féminine. En France, l'utilisation du système proportionnel avec liste bloquée pour la désignation des euro-député(e)s concourt à une féminisation accrue de sa représentation au sein du Parlement européen depuis l'instauration du suffrage direct.

base sur les circonscriptions plurinominales, les partis ont intérêt à élargir leur éventail de candidatures pour capter un maximum de voix. En courant un risque minime de rejet de la part de l'électorat, les partis peuvent faire figurer sur leurs listes des femmes candidates.

Plusieurs auteurs considèrent que plus la taille de la circonscription est petite, plus les femmes sont défavorisées¹³. Même en présence d'un système de représentation proportionnelle, si les choix s'effectuent entre un nombre restreint de candidats, les enjeux sont plus serrés. Dans cette perspective, il est donc plus difficile aux femmes d'obtenir la nomination et l'élection¹⁴. Par exemple, Katz (cité par Bardi, 1985: 308) souligne qu'en présence de circonscriptions relativement étendues (telles celles utilisées lors des élections européennes), il est plus difficile pour les partis politiques ou pour les simples candidats d'élargir leur influence à toute la circonscription. En revanche, dans les petites circonscriptions l'existence de «fiefs électoraux» est plus aisée. Or, c'est justement dans ce contexte, que les femmes, avec une moindre expérience politique et une moindre insertion dans les réseaux informels, ont le plus de peine à s'imposer (Mossuz-Lavau et Sineau, 1984: 68).

De plus, ce n'est pas tant (ou seulement) la taille de la circonscription qui importe, que les caractéristiques socio-économiques de celle-ci¹⁵.

Dans des circonscriptions urbaines, les femmes ont sûrement plus de chance d'être acceptées par les électeurs que dans les zones rurales où les changements des mentalités suivent un cours plus lent. D'autre part, dans les zones urbaines, il est probablement plus facile aussi de trouver des femmes qui désirent et qui acceptent la candidature. Ces réalités sont certainement prise en compte par les partis dans leurs stratégies pour élaborer les listes électorales.

Analysons maintenant le cas italien par rapport à notre problématique: comment les candidates et les élues se sont-elles réparties dans les diverses circonscriptions lors des trois premières élections européennes?

Pour désigner les 81 représentants italiens au Parlement européen, le pays a été divisé en cinq circonscriptions dont la taille varie¹⁶. L'électeur vote une liste tout en pouvant exprimer une ou plusieurs préférences selon la circonscription et donc modifier l'ordre de présentation élaboré par le parti.

La proportion des candidates dans les circonscriptions du Nord (Est et Ouest) et du Centre a été presque équivalente (10 % – 11 %) lors des deux premières élections (tableaux 1 et 2 en annexe). En revanche, une légère progression peut être remarquée dans la circonscription du Sud (de 6 % à 8 %) et des Iles (de 9 % à 11 %) pour la même période. En 1989, l'on peut observer (tableau 3 en annexe) une augmenta-

13 La vérification de cette tendance permettrait de nuancer la dichotomie uninominal – plurinominal comme élément déterminant de l'impact général du système électoral évoqué plus haut.

14 Cf., par exemple, Engstrom (1987: 125); Rule (1987: 484).

15 Plusieurs auteurs ont souligné l'importance du type socio-économique de la circonscription lors de l'élection des femmes (cf. par exemple Mossuz-Lavau et Sineau, 1984).

16 Le nombre des sièges à pourvoir dans chaque circonscription lors des trois élections européennes a été respectivement: Nord-Ouest: 25, 23, 25; Nord-Est: 17, 15, 17; Centre: 17, 17, 16; Sud: 15, 18, 16; Iles: 7, 8, 7.

tion généralisée du nombre des candidatures féminines: elle a été (à nouveau) plus importante dans les circonscriptions du Sud et des Iles, en atteignant respectivement 16% et 20%. Cette stratégie partisane implique donc l'absence de crainte de discrimination de la part de l'électorat.

Il semblerait donc que les partis politiques aient misé sur le probable attrait que représente la candidature féminine (surtout pour les électrices) plus particulièrement dans les circonscriptions du Sud et des Iles. Or, ces circonscriptions sont relativement petites, peu industrialisées et urbanisées et, d'après la littérature, l'on devrait trouver une moindre proportion des candidatures féminines.

Néanmoins, il ne faut pas oublier l'absence de relation directe entre la proportion des candidates et celles des élues: la candidature n'implique pas forcément l'élection.

En effet, les élues italiennes l'ont été plutôt dans les circonscriptions les plus urbanisées et les plus industrialisées, qui sont aussi les plus vastes (tableaux 1, 2 et 3 en annexe). Or, dans ces circonscriptions les candidatures féminines n'étaient pas les plus nombreuses.

Plus particulièrement, lors de ces trois élections européennes les femmes ont obtenu respectivement 18%, 19% et 18% des sièges de la circonscription du Centre et 13%, 18% et 24% de ceux attribués à la circonscription du Nord-Est. Dans la circonscription du Nord-Ouest, la proportion d'élues a été légèrement moindre.

En revanche, la plus petite circonscription, celle des Iles, n'a jamais élu d'eurodéputée et dans celle du Sud une seule candidate a obtenu un siège en 1989. Donc, la proportion relativement importante des candidatures féminines dans les petites circonscriptions italiennes ne s'est pas traduite par une proportion similaire d'élues.

Outre l'Italie, nous avions remarqué dans la section précédente l'absence de relation directe, lors des élections européennes de 1989, entre le système électoral (en présence également de plusieurs circonscriptions électorales) et la proportion d'élues en Irlande. Ce pays est découpé en quatre circonscriptions dans lesquelles le nombre des sièges à pourvoir est différent¹⁷.

Une brève analyse des élections européennes qui se sont déroulées en Irlande (tableau E) montre que, effectivement, le succès des femmes qui se sont présentées dans les petites circonscriptions a été moindre que celui enregistré dans des circonscriptions plus vastes¹⁸. En effet, aucune femme n'a jamais été élue dans les petites circonscriptions de Leinster et de Connacht / Ulster.

Les deux élues européennes en 1984, l'ont été dans la circonscription de Dublin. En 1979 déjà (puis en 1984), Sile de Valera (Fianna Fail, avec l'atout supplémentaire des liens familiaux) y avait détenu un siège. De même, en 1989, la seule

17 Grâce au système de vote transférable, les électeurs irlandais (encore plus que les électeurs italiens) ont la possibilité de choisir les candidats.

18 Engstrom (1987) et Gallagher (1986) parviennent à des conclusions similaires dans le cadre d'analyses en rapport avec les élections nationales irlandaises.

	1979 f.candid.	f.élues	1984 f.candid.	f.élues	1989 f.candid	f.élues
Munster (5 sièges)	1 (sur 13)	1	1 (sur 9)	—	1 (sur 15)	—
Dublin (4 sièges)	3 (sur 13)	1	2 (sur 12)	2	4 (sur 11)	1
Leinster (3 sièges)	1 (sur 9)	—	2 (sur 9)	—	1 (sur 14)	—
Connacht/ Ulster (3 sièges)	— (sur 11)	—	1 (sur 11)	—	1 (sur 13)	—
Total (15 sièges)	5 (sur 46)	2	6 (sur 41)	2	6 (sur 53)	1

(Pagnossin Aligisakis, 1993).

Tableau E: Irlande. Elections au Parlement européen

députée élue (M. Banotti, députée sortante), l'a été dans la circonscription de Dublin. Par ailleurs, le nombre le plus important de femmes candidates a été systématiquement présenté dans cette circonscription. E. Desmond, déjà élue en 1979, et seule candidate dans la circonscription de Munster (sud-ouest de l'Irlande), n'a pas obtenu de siège aux élections suivantes. La défaite générale des travaillistes a précipité son échec.

Ce n'est pas donc une coïncidence si, des cinq euro-députées, quatre ont obtenu leur mandat dans la circonscription de Dublin: tout en n'étant pas la circonscription la plus vaste, elle est la plus urbanisée.

II.4 La force relative du parti et son idéologie

Un troisième groupe de facteurs peut intervenir dans l'explication de la proportion de candidates présentées par les divers partis: c'est le degré d'implantation des diverses formations politiques et leur idéologie.

«Dans la configuration du multipartisme, un premier constat s'impose: les formations les moins bien implantées du point de vue électoral sont également celles qui s'ouvrent le plus largement aux femmes. Surtout des partis «traditionnels» n'auront qu'à sauver, par quelques moyens, leur alibi de volonté féministe» (Symposium de Brasilia, 1986: 11).¹⁹

A cette constatation, plusieurs auteurs²⁰ en ajoutent une autre: les partis de gauche étaient, et sont, plus favorables aux femmes que les partis de droite et du centre.

A la question de savoir pourquoi les petits partis (surtout ceux de gauche et les écologistes) présentent un nombre plus important de femmes candidates, J. Mossuz-Lavau et M. Sineau (1984: 91) fournissent trois types d'explication.

La motivation sociologique s'explique par le nombre important de femmes

19 Du même avis sont, par exemple, Brodie (1985: 112); Mossuz-Lavau et Sineau (1984: 91).

20 Cf. par exemple Beckwith (1990); Duverger (1955); Fuchs Epstein (1981: 6-7); Lovenduski et Hills (1981); Kohn (1980); Mossuz-Lavau et Sineau (1984); Randall (1982: 100); Rasmussen (1983a et b); Rule (1986 et 1987); Vallance et Davies (1986: 58-59).

parmi les membres, ce qui facilite leur entrée dans la compétition électorale. L'aspect idéologique sous-tend la deuxième raison: la vision plus égalitaire, moins traditionnelle des rapports hommes-femmes, véhiculée par ces formations. Enfin, les deux auteurs évoquent la raison tactique: «pour se forger une image «novatrice», il n'est pas inutile d'insister aujourd'hui sur le fait que l'on représente tous ceux qui ont été écartés jusque-là de la prise de décision politique et, à cet égard, une présence féminine marquée parmi les candidats a valeur démonstrative» (Mos-suz-Lavau et Sineau, 1984: 91).

Comment se sont donc réparties sur les listes électorales les candidatures féminines italiennes lors de ces trois scrutins? Quelles ont été les chances d'élection?

En 1979, avec 12 candidates (15%) sur ses listes, le Partito Comunista Italiano (PCI) a offert le plus de place aux femmes par rapport aux «grands» partis traditionnels (tableau 1 en annexe). La Democrazia Cristiana (DC) n'a présenté que 9% de femmes, tout comme le Partito Socialista Italiano (PSI), le Partito Social-Democratico Italiano (PSDI) ou l'extrême droite du Movimento Sociale Italiano (MSI). Destra Nationale (DN), une autre liste d'extrême droite (qui a fusionné par la suite avec le MSI, tout en ayant été une émanation) a présenté 8% de candidates.

Le Partito Repubblicano Italiano (PRI) et le Partito Liberale Italiano (PLI), qui se sont présentés séparément, ont inclus dans leurs listes respectivement 6% et 2% de femmes.

La présence féminine massive sur les listes du Partito Radicale (PR) de M. Pannella (22%) s'explique entre autres par l'appartenance du Mouvement de Libération des Femmes à cette ancienne Fédération de groupements de gauche.

Les deux petits partis d'extrême gauche, le Partito di Unità Proletaria (PDUP) et Democrazia Proletaria (DP), ont présenté respectivement 13% et 5% de femmes. Enfin, les deux listes régionales, l'Union Valdôtaine et le Volkspartei du Sud Tyrol (lié à la Démocratie-Chrétienne), ont inclus respectivement 9% et 17% de candidatures féminines.

Le succès de ces candidates a été, sans aucun doute, variable (tableau 1 en annexe).

La moitié des candidates communistes (6) a été élue²¹; la délégation du Partito Comunista Italiano a été ainsi formée par 25% de femmes.

Parmi les 30 euro-députés de la Democrazia Cristiana, deux femmes (M. L. Cassanmagnago-Cerretti, ancienne députée européenne nommée, et P. Gaiotti-De Biase) ont obtenu un siège.

S. Agnelli, du Partito Repubblicano (un siège), et L. Castellina, du Partito di Unità Proletaria (un siège)²², ont aussi fait partie des représentants italiens au Parlement européen après cette première élection directe.

21 Même si N. Jotti sera ensuite remplacée par le premier des non-élus: P. Veronesi. Ont été également élues: T. Romagnoli Carrettoni et V. Squarcialupi (deux députées sortantes), M. F. Baduel, M. L. Cinciari-Rodano et C. Barbarella.

22 Qui disparaîtra par la suite au profit du Parti Communiste.

Suite aux remplacements, deux représentantes du Partito Radicale (trois sièges) se sont jointes: E. Bonino et M.A. Macciocchi.

Lors des élections suivantes en 1984, la proportion moyenne de la présence féminine sur les listes électorales italiennes n'a pas augmenté (tableau 2 en annexe).

Si le Partito Comunista Italiano (20%), le Partito Socialista (10%), la liste conjointe du Partito Repubblicano et du Partito Liberale (9%), Democrazia Proletaria (9%) ont augmenté le nombre de candidatures féminines, la Democrazia Cristiana l'a diminué sensiblement (6%). D'autres listes qui étaient présentes aux premières élections ont fait figurer moins de candidatures féminines. Le Partito Radicale a maintenu 18% de femmes sur ses listes.

L'apparition d'une nouvelle liste régionale, Liga Veneta (11%), a compensé, en partie, la diminution du nombre de candidates sur les listes régionales du Volkspartei (5%) et du Federalismo (liste conjointe de l'Union Valdôtaine et du Parti Sarde d'action) (aucune candidate).

Une nouvelle fois, six des huit élues italiennes l'ont été sur les listes du Partito Comunista Italiano (tableau 2 en annexe).²³ M.L. Cassanmagnago-Cerretti (DC) a été ré-élue²⁴, tout comme E. Bonino.²⁵

Lors des troisièmes élections, la proportion des candidates italiennes a atteint 16% (tableau 3 en annexe) en raison, d'une part, de la prolifération des listes électorales, et, d'autre part, de la présence féminine accrue sur les listes des grandes formations telles le Partito Comunista Italiano (28%), la Democrazia Cristiana (14%), le Partito Socialista Italiano (14%), le Polo Laico (12%). Deux nouvelles listes écologistes, la Lista Verde et les Verdi Arcobaleno, ont présenté respectivement 33% et 26% de femmes. L'augmentation des candidates a également été sensible sur les listes régionales et d'extrême gauche.

Seuls le Movimento Sociale Italiano et le Partito Social Democratico Italiano ont réduit le nombre de candidatures féminines par rapport aux élections précédentes.

Or, la représentation féminine italienne au Parlement européen en 1989 n'a atteint que 12% (tableau 3 en annexe).

Six élues communistes²⁶, deux démocrates-chrétiennes²⁷, une radicale, A. Aglietta sur la liste des Verdi Arcobaleno, et la socialiste A. Magnani Noya²⁸.

23 Elles sont: F. Marinaro, V. Squarcialupi (députée sortante qui remplace A. Moravia), L. Trupia, M.L. Cinciari-Rodano, C. Barbarella (députée sortante) et L. Castellina. Cette dernière, élue dans deux circonscriptions, a opté pour celle du Nord-Est et a été remplacée par une élue dans celle du Centre.

Le PCI a obtenu 27 sièges en 1984; la délégation communiste était donc formée de 22% de femmes.

24 Sur les 26 sièges obtenus par ce parti.

25 Qui a remplacé deux autres élus. Le PR a obtenu à nouveau trois sièges.

26 A savoir: A. Catasta, P. Napolitano, L. Castellina et D. Valent. Ces deux dernières ont été élues dans deux circonscriptions. Lors de cette élection, le PCI a perdu plusieurs sièges et n'a pu être représenté que par 22 député(e)s par rapport aux 26 de la DC. La proportion d'élues communistes lors de ce scrutin s'est élevée à 27%.

27 M.L. Cassanmagnago-Cerretti (députée sortante) et R. Bindi.

28 Sur les 12 élus du PSI.

Une nouvelle fois, le taux d'élection des femmes communistes (27%) a été bien supérieur à celui des démocrates-chrétiennes (8%) et des socialistes (8%). Des deux élus de la liste Verdi Arcobaleno, l'une était une femme.

Les deux tendances mentionnées au début du sous-chapitre, à savoir les partis de gauche et les petites formations favorisent les femmes, se dégagent effectivement lorsqu'on observe la répartition des candidates et des élues italiennes lors des trois élections européennes. Des formations traditionnelles, seulement le Partito Comunista fait preuve d'une véritable, et constante, volonté d'ouverture à l'élection des femmes. Il en va de même pour certaines listes minoritaires de gauche et écologistes.

Nous avons déjà souligné que lors de ces trois élections européennes, le système électoral italien offrait aux électeurs la possibilité d'exprimer un nombre limité de préférences. Il est donc important de s'interroger sur les réactions de l'électorat face à une candidature féminine.

III. L'opinion publique italienne et les femmes politiques

L'électorat ne discrimine pas (ou presque) les candidatures féminines. A ces conclusions sont parvenus plusieurs auteurs²⁹ après des enquêtes d'opinion dans divers pays et à des dates différentes. Est-ce le cas aussi en Italie?

A ce propos, des questions posées dans le cadre des Euro-baromètres, en 1987, permettent de mieux définir l'opinion publique italienne³⁰ par rapport à la moyenne communautaire sur les sujets ayant trait à l'égalité politique.

Durant le XXème siècle, il y a eu un changement quant à l'appréciation plus égalitaire de la présence des femmes dans le monde politique.³¹ Néanmoins, un certain conflit entre une conception traditionnelle (selon laquelle les femmes n'ont pas de rôle en politique) et moderne (qui appelle à la participation politique féminine) est encore décelable dans la culture (politique) des pays membres de la Communauté européenne.

L'idée de la nécessité d'une séparation nette entre la sphère du public (donc du politique), attribuée aux hommes, et celle privée (de la domesticité), réservée aux femmes, reflète bien sûr des valeurs traditionnelles. En déterminant ainsi le rôle et le status des groupes d'individus sexuellement différenciés, cette vision se reflétera dans les attitudes et dans les opinions politiques.

L'énoncé d'une question posée dans cette perspective a été le suivant: «On entend dire parfois que la politique doit être plutôt l'affaire des hommes que celle

29 Cf. par exemple Darcy et Schramm (1977); Baxter et Lansing (1983: 3 et 139–140); Zipp et Plutzer (1985); Randall (1982: 97); Hills (1981); Vallance (1981); Fowlkes et al. (1979: 779); Welch et Studlar (1988); Rasmussen (1983a et b).

30 La plupart des questions des Euro-baromètres sont posées à des personnes âgées de 15 ans et plus. Elles incluent donc une population plus vaste que celle des électeurs.

31 Il ne faut pas oublier que le concept d'égalité entre hommes et femmes a de multiples dimensions. Cf. Wilcox (1991); Morgan et Wilcox (1992).

	d'accord	pas d'accord	NSP
CE / hommes	23	74	3
CE / femmes	21	76	3
IT / hommes	23	76	1
IT / femmes	21	78	1

Sources: Commission des Communautés Européennes (1987: A115 et 1988: 62).

Tableau F: La politique est-elle plutôt une affaire d'hommes? (1987, en %)

	dans un homme	dans une femme	pareil	NSP
CE / hommes	26	4	68	2
CE / femmes	19	12	66	3
IT / hommes	31	7	60	2
IT / femmes	22	18	57	3

Sources: Commission des Communautés Européennes (1988: 27).

Tableau G: La confiance dans un homme ou dans une femme comme représentant au Parlement (1987, en %)

des femmes. Etes-vous, personnellement, tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, ou pas d'accord du tout?»³² (tableau F).

La distribution des réponses italiennes ne s'écarte pas de la moyenne communautaire. La vision traditionnelle de la femme au foyer n'est partagée que par environ un cinquième des interrogés des deux sexes.

En l'espace de 12 ans, c'est à-dire lorsque la question a été posée pour la première fois en 1975, la baisse des réponses «traditionnelles» a été sensible, aussi bien de la part des hommes (– 12 %) que de la part des femmes (– 15 %).

Ce changement, présent également dans d'autres pays membres de la Communauté européenne, a été expliqué par Morgan et Wilcox (1992: 153–154) aussi bien par le remplacement générationnel que par l'effet des changements sociaux (notamment une visibilité accrue des femmes dans les rôles politiques).

Une autre question visant à mesurer la conception du rôle politique des femmes était ainsi énoncée: «D'une façon générale, auriez-vous plutôt confiance dans un homme ou dans une femme... pour vous représenter au Parlement?»³³ (tableau G).

Nous relevons qu'un peu plus de confiance est accordée aux représentants hommes par les Italiens et aux représentantes femmes par les Italiennes, par rapport aux moyennes communautaires respectives.

32 Pour l'interprétation, nous utilisons des réponses dichotomiques: «d'accord» (qui comprend: «tout à fait d'accord» et «plutôt d'accord») et «pas d'accord» (qui réunit les réponses: «plutôt pas d'accord» et «pas d'accord du tout»).

33 L'énoncé de la question peut se prêter à des interprétations ambiguës.

	mieux	plus mal	pareil	NSP
CE / moyenne	28	11	49	12
CE / hommes	22	14	52	12
CE / femmes	33	8	47	12
IT / moyenne	29	13	46	12
IT / hommes	25	17	48	10
IT / femmes	33	10	43	14

Source: Commission des Communautés Européennes (1988: 32).

Tableau H: Jugement sur les effets d'une représentation parlementaire féminine accrue (1987, en %)

	grande	certaine	aucune	NSP
CE / moyenne	7	20	70	3
IT / moyenne	12	18	67	3
IT / hommes	11	17	69	3
IT / femmes	12	19	66	3

Source: Commission des Communautés Européennes (1985: 29).

Tableau I: Importance accordée à la proportion de femmes parmi les candidats aux élections européennes de 1984 (1985, en %)

Mais il est également à noter que le pourcentage d'hommes italiens interrogés faisant confiance à une femme députée est plus élevé que celui correspondant à la moyenne des hommes européens interrogés.

Un autre indicateur de l'évaluation d'une présence parlementaire féminine accrue est donné par la question suivante: «Est-ce que les choses iraient mieux ou plus mal s'il y avait plus de femmes au Parlement national?» (tableau H).

Si les hommes italiens ont des positions un peu plus extrêmes que celles de la moyenne des autres citoyens communautaires, les femmes italiennes ont également une appréciation plus négative du bien-fait d'un éventuel accroissement de la représentation politique féminine.

Tous ces indicateurs nous amènent à conclure que l'opinion publique italienne demeure proche de celle des autres Européens. Si une véritable attitude discriminatoire envers des candidates ou femmes politiques n'est pas à exclure, elle est en tout cas minoritaire.

D'autres éléments nous sont fournis par deux questions qui ont été posées exclusivement aux électeurs européens³⁴ suite aux deuxièmes élections européennes et toujours dans le cadre des Euro-baromètres.

Une première question était formulée de la manière suivante: «Pour cette élection européenne, avez-vous attaché beaucoup d'importance, une certaine importance ou aucune importance au fait que certains partis présentaient davantage de candidats femmes que les autres?» (tableau I)

34 Ces questions n'ont été posées qu'aux électrices et électeurs, en octobre 1984.

	plus	aussi	moins	NSP
CE / moyenne	4	34	54	8
IT / moyenne	4	64	25	7
IT / hommes	3	62	28	7
IT / femmes	5	67	22	6

Source: Commission des Communautés Européennes (1985: 32).

Tableau J: Importance accordée au sexe des candidats comparativement à leur tendance politique (1985, en %)

D'abord, il faut souligner que la grande majorité des électeurs des deux sexes, italiens et communautaires, est restée indifférente à l'accroissement du nombre de candidatures féminines lors de cette échéance électorale. Néanmoins, les Italiens semblent avoir accordé un peu plus d'importance que la moyenne des électeurs communautaires à l'effort déployé par certains partis pour accroître le nombre de candidatures féminines.

Cette question mesure, d'après nous, plutôt l'intérêt et la sensibilité des électeurs au problème des candidatures féminines. En effet, l'importance accordée n'implique pas forcément un comportement de vote conséquent pour ces partis.

Toujours dans le même contexte, une question complémentaire a été posée. L'énoncé était: «Diriez-vous que le fait que les candidats étaient des hommes ou des femmes a été dans votre choix aussi important que leur tendance politique, plus important ou moins important»? (tableau J)

La distribution des réponses montre une sensibilité accrue des Italiens, en général, et des Italiennes, en particulier, au sexe du candidat conjointement à sa tendance politique par rapport à la moyenne communautaire. Or, cette dernière peut être biaisée par le fait que, dans les pays où les électeurs n'ont que la possibilité d'exprimer le choix d'une liste bloquée, la question n'est pas vraiment pertinente. De plus, cette question n'exclut pas une possible discrimination des candidatures féminines.

En revanche, en Italie, où l'expression des préférences est possible, les deux éléments (sexe du candidat et tendance politique) peuvent se conjuguer.

Par ailleurs, Bardi (1985) avait souligné que lors des élections européennes de 1979, le vote de préférence en Italie avait été massivement utilisé par rapport aux élections nationales.

Et si, comme le soulignent Baxter et Lansing (1983: 140), les comportements ne suivaient pas les attitudes avouées?

Une brève analyse des préférences exprimées par rapport aux membres élus, pourrait fournir des éléments plus probants.

Dans la présentation des listes électorales, entre un et quatre candidats «favoris» du parti figuraient en tête de liste. Les autres candidats étaient généralement présentés par ordre alphabétique. L'électeur votait pour la liste tout en exprimant s'il le souhaitait entre une et trois préférences suivant la circonscription électorale.

A titre d'exemple, nous examinons l'élection des femmes italiennes en 1984 par rapport aux positions qu'elles avaient sur la liste électorale dans chaque

circonscription. Cette comparaison permet de relever d'éventuelles différences entre la position accordée à la candidate par le parti et le choix préférentiel émis par l'électorat.

Dans la circonscription Nord-Ouest, sur les cinq têtes de liste du PCI il n'y avait aucune femme. V. Squarcialupi (députée sortante), deuxième non-élue (pourtant figurant dans la partie où les candidats étaient présentés par ordre alphabétique) a obtenu le siège en remplaçant A. Moravia. Une autre femme, F. Marinaro, tout en n'étant également pas favorisée sur la liste, a obtenu le mandat grâce aux préférences recueillies.³⁵

M. L. Cassanmagnago-Cerretti (DC), députée sortante³⁶ et 4ème tête de liste a été la troisième élue grâce aux préférences obtenues.

Dans cette circonscription du Nord-Ouest, deux femmes parmi les têtes de liste, n'ont pas été élues. E. Bonino, 2ème tête de liste du Partito Radicale, n'a été que la 2ème non-élue, en rétrocedant d'une place. En revanche, M. Boniver (PSI), tout en n'étant pas élue, est passée de la 5ème à la 4ème place (le système du vote préférentiel ayant joué en sa faveur). Par la suite, elle a obtenu le mandat.

Dans la circonscription du Nord-Est, L. Trupia et L. Castellina³⁷, respectivement 3ème et 4ème tête de liste (PCI) ont été élues. En revanche, M. F. Baduel, députée sortante (PCI), placée sur la liste parmi les candidats présentés par ordre alphabétique, s'est retrouvée la première des non-élus.

Dans la circonscription du Centre, L. Castellina (PCI), 4ème et dernière tête de liste, a été élue (et ensuite remplacée). Sur la même liste, C. Barbarella et M. L. Cinciari Rondano, présentées par ordre alphabétique, ont été élues grâce aux préférences.³⁸

Sur la liste socialiste (2 élus), M. A. Macciocchi, pourtant 3ème et dernière tête de liste, n'a résulté que 2ème des non-élus.³⁹

Enfin, E. Bonino (PR), 2ème tête de liste, a été élue suite à deux désistements.

En général, pour toute circonscription, il n'y a pas eu de véritable discrimination à l'encontre des femmes de la part de l'électorat lors des trois premières élections européennes.

Parmi les rares femmes placées en tête de liste, aucune n'a été manifestement désavouée, compte tenu aussi du nombre des élus de la liste. Néanmoins, des rétrocessions par rapport à la présentation sur la liste se sont produites aussi bien pour les candidats que pour les candidates. En revanche, certaines femmes ont été élues grâce aux préférences exprimées par les électeurs, malgré leur position relativement défavorable sur la liste.

La réélection de députées sortantes a été plus aisée lorsqu'elles avaient été

35 Aux élections suivantes, tout en étant candidate, elle ne sera pas élue.

36 Ré-élue aussi en 1989.

37 Elle obtiendra le mandat aussi aux élections suivantes (1989), aussi bien dans la circonscription du Centre que dans celle du Sud.

38 Lors des élections de 1989, C. Barbarella, M. L. Cinciari Rodano, V. Squarcialupi, L. Trupia du PCI et M. Boniver (PSI) ne se sont pas représentées.

39 En 1979, elle avait obtenu le mandat suite à des désistements sur la liste du Parti Radical. Aux troisièmes élections européennes, elle ne sera pas élue sur la liste du PSI.

placées en tête de liste. Ceci n'a pas exclu l'obtention d'un nouveau mandat même lorsqu'elles avaient été placées parmi les candidats classés par ordre alphabétique. Les électeurs ont donc «corrigé» la stratégie prudente des partis dans la présentation des candidat(e)s têtes de liste. Or, rares ont été les désaveux manifestes. En revanche, les préférences ont pu permettre l'élection de candidat(e)s présenté(e)s par ordre alphabétique.

Si l'existence d'expression des préférences peut influencer l'élection des candidat(e)s, nous n'avons pas remarqué de discrimination ouverte vis-à-vis des femmes de la part de l'électorat.

Sans doute, le nombre relativement faible de candidates a donné un faible nombre d'élues. Les réelles chances de succès ont été plus probables pour les députées sortantes, placées en tête de liste dans les circonscriptions urbaines, indépendamment de la taille des circonscriptions.

De même, l'élection des femmes a été facilitée par l'enjeu que représentait le mandat au Parlement européen, plus que celui au Parlement national.

Conclusions

Environ un dixième de la délégation italienne au Parlement européen était constitué de femmes depuis la désignation au suffrage direct jusqu'à la veille de la quatrième législature. Cette faible présence féminine était pourtant élue grâce à un système électoral considéré comme étant favorable aux candidates. En effet, pour ces trois premières consultations électORALES, la représentation proportionnelle assortie des possibilités d'exprimer des préférences s'appliquait à l'Italie. Ce pays était découpée en cinq circonscriptions électORALES dont la taille et les caractéristiques socio-économiques différaient considérablement.

Comparativement à d'autres pays communautaires, la proportion des candidatures féminines italiennes est demeurée relativement faible. A l'encontre des attentes théoriques répandues, une augmentation progressive de leur nombre peut être remarquée surtout dans les circonscriptions plus petites et moins industrialisées. Or, celle-ci ne s'est pas traduite par un accroissement du nombre d'élues.

En effet, les euro-députées italiennes provenaient essentiellement des circonscriptions (relativement grandes et industrialisées) du Nord et du Centre. Elles ont été élues surtout sur les listes du Parti Communiste, du Parti Radical et des Verts qui leur ont offert la possibilité d'être candidates et d'être élues; possibilités relativement importantes compte tenu des sièges qui leur ont été attribués.

Sans doute, les formations politiques ont été responsables du faible nombre de candidatures. Ceci d'autant plus qu'elles n'avaient pas de raison de craindre d'être désavouées par l'électorat. En effet, l'opinion publique italienne était en large majorité favorable à l'égalité politique; elle ne s'écartait pas de la moyenne communautaire, du moins par rapport aux indicateurs retenus. De ce fait, en Italie, l'expression des préférences a pu corriger en partie l'ordre de présentation des candidat(e)s établi par les partis politiques: certaines femmes ont ainsi pu être élues.

En conclusion, pour accroître la représentation féminine italienne au sein du Parlement européen, il aurait donc fallu, d'une part augmenter la proportion des candidates sur les listes électorales, en offrant ainsi aux électeurs et aux électrices un choix plus vaste. D'autre part, le vote préférentiel aurait aussi dû se porter de manière plus substantielle sur les femmes afin d'augmenter la proportion d'élues européennes.

Bibliographie

- Avril, Pierre – Beaufays, Jean – Bibes, Geneviève – Brennan, Paul – Charlot, Monica – Menudier, Henri – Orengo, Philippe 1980. «The Rules of European Election Game», *European Journal of Political Research* 8: 133–144.
- Bardi, Luciano 1985. «Il voto di preferenza in Italia e la legge elettorale europea», *Rivista Italiana di Scienza Politica* 15: 293–313.
- Baxter, Sandra – Lansing, Marjorie 1983. *Women and Politics. The Visible Majority*, Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Beckwith, Karen 1990. «Candidature femminili e sistemi elettorali», *Rivista Italiana di Scienza Politica* 22: 73–103.
- Brodie, Janine 1985. *Women and Politics in Canada*, Toronto: McGraw Hill.
- Commission des Communautés Européennes 1985. «L'élection au Parlement Européen: le vote des femmes», *Femmes d'Europe*, Bruxelles.
- Commission des Communautés Européennes 1987. *Euro-baromètres*, n. 27, Bruxelles.
- Commission des Communautés Européennes 1988. «Femmes et hommes d'Europe en 1987», *Femmes d'Europe*, Bruxelles.
- Commission des Communautés Européennes 1990. *Eurobaromètres. Trends: 1974–1991*, Bruxelles.
- Commission des Communautés Européennes 1992. *Femmes d'Europe*, n. 70, Bruxelles.
- Cotteret, Jean-Marie et Claude Emeri 1970. *Les systèmes électoraux*, Paris: PUF.
- Darcy, Rosiska and Sarah Slavin Schramm 1977. «When Women Run Against Men», *Public Opinion Quarterly* 41: 1–12.
- Duverger, Maurice 1955. *The Political Role of Women*, Paris: UNESCO.
- Engstrom, Richard 1987. «District Magnitudes and Elections of Women in the Irish Dail», *Electoral Studies* 6: 123–132.
- Fowlkes, Diane, Perkins, Jerry and Sue Tolleson Renhart 1979. «Gender Roles and Party Roles», *The American Political Science Review* 73: 772–780.
- Fuchs Epstein, Cynthia – Laub Coser, Rose 1981. *Access to Power*, London: Allen & Unwin.
- Gallagher, Michael 1986. «The Political Consequences of the Electoral System in the Republic of Ireland», *Electoral Studies* 5: 253–275.
- Hills, Jill 1981. «Candidates. The Impact of Gender», *Parliamentary Affairs* 34: 221–228.
- Kohn, Walter 1980. *Women in National Legislatures*, New York: Praeger.
- Kolinsky, Eva 1991. «Political Participation and Parliamentary Careers: Womens' Quotas in West Germany», *West European Politics* 14: 56–72.
- Lakeman, Enid 1976. «Electoral Systems and Women in Parliament», *The Parliamentarian* 57: 159–162.
- Laub Coser, Rose 1981. «Where Have all the Women Gone?», pp. 16–36 in *Access to Power*, Cynthia Fuchs Epstein – Rose Laub Coser (Eds.), London: Allen & Unwin.
- Lovenduski, Joni and Jill Hills 1981. *The Politics of the Second Electorate: Women and Public Participation*, London: Routledge and Keagan.
- Morgan, April and Clyde Wilcox 1992. «Anti-Feminism in Western Europe», *West European Politics* 15: 151–169.
- Mossuz-Lavau, Janine – Sineau, Mariette 1984. «Les femmes dans le personnel politique en Europe», *La situation des femmes dans la vie politique en Europe*, Strasbourg: Conseil de l'Europe.

- Nowotny, Helga 1981. Women in Public Life in Austria», pp. 147–156 in *Access to Power*, Cynthia Fuchs Epstein – Rose Laub Coser (Eds.), London: Allen & Unwin.
- Pagnossin Aligisakis, Elisabetta 1993. *Les femmes au Parlement européen. Une enquête (avril-mai 1989)*, Thèse de doctorat, Université de Genève (à paraître).
- Parlamento Europeo, 1979 (10 luglio). *Elezioni 1979. Risultati ed eletti*, Luxembourg.
- Parlamento Europeo, 1984 (6 luglio). *Elezioni 1984. Risultati ed eletti*, Luxembourg.
- Parlamento Europeo, 1989 (24 giugno). *Elezioni 1989. Risultati ed eletti*, Luxembourg.
- Randall, Vicky 1982. *Women and Politics*, London: Macmillan.
- Rasmussen, Jorgen 1983a, «The Electoral Costs of being a Woman in the 1979 British General Elections», *Comparative Politics* 15: 461–475.
- Rasmussen, Jorgen 1983b. «Womens' Role in Contemporary British Politics: Impediments to Parliamentary Candidature», *Parliamentary Affairs* 36: 300–315.
- Rule, Wilma 1986. «Does the Electoral System Discriminate against Women?», *PS*, 9: 864–867.
- Rule, Wilma 1987. «Electoral Systems, Contextual Factors and Women's Opportunity for Election to Parliament in Twenty-Three Democracies», *Western Political Quarterly* 32: 477–498.
- Symposium de Brasilia, 1986. «Les Parlements s'ouvrent timidement aux femmes», *Parlements et Francophonie* 61–62: 9–18.
- Union Interparlementaire, 1991. *Répartition des sièges entre hommes et femmes dans les assemblées nationales*, Genève.
- Vallance, Elizabeth 1981. «Women in the House of Commons», *Political Studies* 29: 407–414.
- Vallance, Elizabeth – Davies, Elizabeth 1986. *Women of Europe. Women MEP's and Equality Policy*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Vido, Lina 1980. *Les femmes au Parlement européen*, Commission des Communautés Européennes. Luxembourg.
- Welch, Susan – Studiar, Donely 1988. «The Effects of Candidate Gender on Voting for Local Office in England», *British Journal of Political Science* 28: 273–286.
- Wilcox, Clyde 1991. «Support for Gender Equality in West Europe», *European Journal of Political Research* 20: 127–147.
- Zipp, John – Plutzer, Eric 1985. «Gender Differences in Voting for Female Candidates: Evidence from the 1982 Elections», *Public Opinion Quarterly* 49: 179–197.

	Nord-Quest 25 sièges	Nord-Est 17 sièges	Centre 17 sièges	Sud 15 sièges	Iles 7 sièges	TOTAL par liste
	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE
PCI	4 / 2 / 7	2 / 2* / 5	3 / 2 / 6	2 / - / 4	1 / - / 2	12 / 6 / 24
DC	2 / - / 8	2 / 2 / 6	1 / - / 5	1 / - / 7	1 / - / 3	7 / 2 / 29
PSI	4 / - / 3	1 / - / 2	1 / - / 1	1 / - / 2	- / - / 1	7 / - / 9
PRI	3 / 1 / 1	- / - / -	1 / - / 1	- / - / -	1 / - / -	5 / 1 / 2
PLI	- / - / 2	- / - / 1	2 / - / -	- / - / -	- / - / -	2 / - / 3
PSDI	4 / - / 1	1 / - / 1	1 / - / 1	1 / - / 1	- / - / -	7 / - / 4
DN	3 / - / -	1 / - / -	1 / - / -	1 / - / -	- / - / -	6 / - / -
MSI	2 / - / 1	2 / - / -	1 / - / 1	1 / - / 1	1 / - / 1	7 / - / 4
P.RADICALE	6 / - / 1	3 / - / 1*	3 / - / 1°	3 / - / -	3 / - / -	18 / - / 3
PDUP	1 / - / -	3 / - / -	3 / 1 / 1	2 / - / -	1 / - / -	10 / 1 / 1
UNION VALDOT.	1 / - / -	1 / - / -	2 / - / -	- / - / -	1 / - / -	5 / - / -
DEMO. PROLET.	- / - / 1	2 / - / -	- / - / -	1 / - / -	1 / - / -	4 / - / 1
VOLKS- PARTEI	- / - / -	1 / - / 1	- / - / -	- / - / -	- / - / -	1 / - / 1
candidates par circonsc. élues par circonscript.	30 (11%) 3 (12%)	19 (10%) 4 (24%)	19 (10%) 3 (18%)	13 (6%) ---	10 (9%) ---	91 (9%) 10 (12%)

Sources: Listes électorales; Parlamento Europeo, *Elezioni 1979. Risultati ed eletti*, Luxembourg, 10/7/1979.

(+) N. Jotti a été remplacé par P. Veronesi.

(*) M. Pannella a été remplacé par L. Sciascia et ce dernier par M. A. Macciocchi.

(°) E. Bonino a remplacé M. Pannella.

Tableau 1: Nombre de candidatures féminines italiennes et d'élues aux premières élections européennes (1979) par circonscription et par liste
(C = candidates; E = élues; TE = total élu(e)s)

	Nord-Quest 23 sièges	Nord-Est 15 sièges	Centre 17 sièges	Sud 18 sièges	Iles 8 sièges	candidates par liste
	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE
PCI	5 / 2+ / 7	4 / 2 / 6	3 / 2* / 7	2 / - / 5	2 / - / 2	16 / 6 / 27
DC	2 / 1 / 7	1 / - / 5	2 / - / 5	- / - / 6	1 / - / 3	6 / 1 / 26
PSI	2 / - / 3	- / - / 1	4 / - / 2	1 / - / 2	1 / - / 1	8 / - / 9
MSI	1 / - / 1	- / - / -	1 / - / 1	1 / - / 2	1 / - / 1	4 / - / 5
PSDI	- / - / 1	- / - / 1	3 / - / -	- / - / 1	- / - / -	3 / - / 3
PLI + PRI	3 / - / 2	2 / - / 1	- / - / 1	1 / - / 1	1 / - / -	7 / - / 5
DEMO. PROLET.	4 / - / 1	- / - / -	1 / - / -	1 / - / -	1 / - / -	7 / - / 1
P.RADICALE	3 / - / 1	4 / - / -	1 / 1° / 1	7 / - / 1	3 / - / -	18 / 1 / 3
FEDERA- LISMO #	- / - / -	- / - / -	- / - / -	- / - / -	- / - / 1	- / - / 1
LIGA VENETA	2 / - / -	3 / - / -	2 / - / -	1 / - / -	- / - / -	8 / - / -
VOLKS- PARTEI	- / - / -	1 / - / 1	- / - / -	- / - / -	- / - / -	1 / - / 1
candidates par circonsc. élues par circonscription.	22 (11%) 3 (13%)	15 (10%) 2 (13%)	17 (11%) 3 (18%)	14 (8%) ---	10 (11%) ---	78 (10%) 8 (10%)

Sources: Listes électorales; Parlamento Europeo, *Elezioni 1984. Risultati ed eletti*, Luxembourg, 6/7/1984.

(+) V. Squarcialupi a remplacé A. Moravia.

(*) L. Barzanti a remplacé L. Castellina.

(°) E. Bonino a remplacé E. Tortora et M. Pannella.

(#) Union Valdôtaine et Parti Sarde d'Action.

Tableau 2: Nombre de candidatures féminines italiennes et d'élues aux deuxièmes élections européennes (1984) par circonscription et par liste
(C = candidates; E = élues; TE = total élu(e)s)

	Nord-Quest 25 sièges	Nord-Est 17 sièges	Centre 16 sièges	Sud 16 sièges	Iles 7 sièges	candidates par liste
	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE	C E TE
PCI	5 / 1 / 5	3 / 1 / 5	5 / 3 / 6	6 / 1 / 4	4 / - / 2	23 / 6 / 22
DC	6 / 1 / 7	2 / 1 / 5	1 / - / 5	1 / - / 6	1 / - / 3	11 / 2 / 26
PSI	2 / 1 / 4	3 / - / 2	2 / - / 2	3 / - / 3	1 / - / 1	11 / 1 / 12
MSI	2 / - / 1	- / - / 1	- / - / 1	1 / - / 1	- / - / -	3 / - / 4
PSDI	1 / - / 1	- / - / -	- / - / -	1 / - / 1	- / - / -	2 / - / 2
POLO LAICO*	2 / - / 1	2 / - / 1	2 / - / 1	3 / - / 1	1 / - / -	10 / - / 4
DEMO. PROLET.	5 / - / 1	2 / - / -	6 / - / -	3 / - / -	3 / - / -	19 / - / 1
FEDERA- LISMO	2 / - / -	1 / - / -	1 / - / -	- / - / -	- / - / 1	4 / - / 1
LISTA VERDE	7 / - / 1	4 / - / 1	6 / - / 1	6 / - / -	4 / - / -	27 / - / 3
VERDI ARCO.	4 / - / 1	3 / 1 / 1	4 / - / -	7 / - / -	3 / - / -	21 / 1 / 2
ANTIPROI- BIZIO.	3 / - / 1	3 / - / -	3 / - / -	4 / - / -	4 / - / -	17 / - / 1
MOV. PEN- SIONATI	2 / - / -	- / - / -	- / - / -	- / - / -	- / - / -	2 / - / -
LEGA LOMBARDA	1 / - / 2	4 / - / -	2 / - / -	1 / - / -	1 / - / -	9 / - / 2
VOLKS- PARTEI	- / - / -	1 / - / 1	- / - / -	- / - / -	- / - / -	1 / - / 1
candidates par circonscric. élues par circonscription.	42 (15%)	28 (15%)	32 (17%)	36 (16%)	22 (20%)	160 (16%)
	3 (12%)	3 (18%)	3 (19%)	1 (6%)	---	10 (12%)

Sources: Listes électorales; Parlamento Europeo, *Elezioni 1989. Risultati ed eletti*, Luxembourg, 22/6/1989.

* Polo Laico était formé par: Partito radicale, Partito repubblicano, Partito liberale.

Tableau 3: Nombre de candidatures féminines italiennes et d'élues aux troisièmes élections européennes (1989) par circonscription et par liste
(C = candidates; E = élues; TE = total élu(e)s)

